

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**24**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 3 février 2025

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

**VI - AFFAIRES PERISCOLAIRES**

**2025 – 14 (14) : Modification de dates d'inscription à l'accueil de loisirs sans hébergement  
(ALSH)  
« Les ExplOrateurs » pour les vacances d'été 2025**

Rapport au Conseil Municipal :

Lors du comité de pilotage de l'ALSH « Les ExplOrateurs » du 27 juin 2024, les parents représentants les utilisateurs du service ont émis le souhait d'avancer les périodes d'inscription pour les vacances d'été.

Après concertation entre la direction de la structure et les nouveaux parents élus, il est proposé de modifier, en partie, l'article 2 du règlement de fonctionnement de la structure de la manière suivante :

**- Modification des périodes pour le dépôt des demandes d'inscription**

Initialement il est indiqué :

Concernant les inscriptions pour les périodes de vacances scolaires, les parents ou responsables légaux doivent effectuer une demande d'accueil via un planning qui est à transmettre à la direction durant **les 5ème et 6ème semaines qui précèdent les vacances d'été.**

Pour les vacances d'été 2025 il est proposé :

Concernant les inscriptions pour les périodes de vacances scolaires, les parents ou responsables légaux doivent effectuer une demande d'accueil via un planning qui est à transmettre à la direction durant **les 12ème et 13ème semaines qui précèdent les vacances d'été (du 14 au 25 avril 2025).**

**- Modification de la date des réponses envoyées aux familles**

Initialement il est indiqué :

Après les périodes de dépôt des demandes d'accueil, une commission attribue les places en fonction des capacités d'accueil de chaque journée et des critères de priorisation indiqués dans le règlement de fonctionnement. **Une réponse est envoyée par e-mail aux parents 3 semaines avant le début des vacances d'été.**

Pour les vacances d'été 2025 il est proposé :

Après les périodes de dépôt des demandes d'accueil, une commission attribue les places en fonction des capacités d'accueil de chaque journée et des critères de priorisation indiqués dans le règlement de fonctionnement. **Une réponse est envoyée par e-mail aux parents 9 semaines avant leur début des vacances d'été (semaine du 5 mai 2025).**

**Vu** L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Education, Enfance, Jeunesse » du 19 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis favorable des parents représentants les utilisateurs du service des ExplOrateurs ;

**Vu** le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à modifier le règlement de fonctionnement de l'ALSH « Les ExplOrateurs » par avenant selon les éléments présentés.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF